



CLUB VOL LIBRE JURA

CHARTRE ENVIRONNEMENT DU VOL LIBRE

En notre qualité d'utilisateurs des espaces naturels, nous connaissons les impacts de nos activités sur l'environnement. Nous acceptons de pratiquer notre sport de manière à limiter les atteintes à la flore, à la faune et aux paysages à un minimum inévitable.

Nous agissons pour que notre statut d'utilisateur du territoire soit reconnu par tous et apprécié. En tant que praticiens responsables, nous nous engageons:

- à tenir compte de la nature et du paysage et à adapter en conséquence notre comportement et nos itinéraires de vol.
- En cas de nuisances potentielles importantes, nous adapterons notre pratique en coordination avec les autres utilisateurs d'un site.
- à respecter les restrictions nouvelles ou existantes, d'éventuelles zones de protection de la faune ainsi que leurs dispositions respectives pour autant que nous soyons associés aux démarches administratives qui y sont associées.
- à appliquer et à faire appliquer les règles formulées dans la présente charte.

REGLES A RESPECTER POUR LA PLANIFICATION DU VOL LIBRE

- Nous propageons à l'intérieur de notre société, et parmi les adeptes de notre sport dans la région jurassienne, le respect de la nature en général.
- Les sites d'envol sont répertoriés et tous conformes à la législation en vigueur. L'entretien de ces derniers se fait en relation avec les instances communales et cantonales. Nous tenons à jour une carte des sites répertoriés.

- Nous faisons spécialement attention aux réserves de faune et aux autres zones protégées. Nous communiquons ces informations auprès de nos membres.
 - Lorsque qu'une situation semble poser problèmes ou que des plaintes sont enregistrées, nous nous renseignons auprès des gardes-chasses cantonaux, des offices cantonaux de protection de la nature et des organisations de protection de la nature (voir adresses dans l'annexe).
-

TRAJET D'ACCES AUX SITES

- Afin d'éviter les impacts inutiles des voitures, nous nous regroupons pour les déplacements aux sites de vols.
 - Nous respectons les interdictions de circuler. Nous utilisons si possible les places de parc officielles et nous ne bloquons pas les passages.
-

PROTECTION DE LA NATURE LORS DE LA PRATIQUE

- Nous vivons constamment selon le principe: ne laisse rien derrière toi - ne prends avec toi que tes impressions.
 - Nous agissons pour les sites de vol et les secteurs d'atterrissage en accord avec les propriétaires concernés.
 - Nous respectons les autres utilisateurs du territoire.
 - Nous prêtons toujours attention aux informations concernant la protection de la nature et les réserves naturelles.
 - Nos animaux de compagnie sont tenus en laisse en forêt.
 - Nous reprenons avec nous tous nos déchets.
 - Nous respectons la flore dans les sites de vols.
 - Nous évitons si possible de survoler le gibier. Nous respectons le non-survol des falaises occupées par des oiseaux rares.
-